



AVIS DE VACANCE DE POSTE

La Commission Africaine de l'Aviation Civile (CAFAC) souhaite annoncer, conformément à son Code du personnel, que le poste suivant sera vacant à son siège sis à Dakar, au Sénégal :

- **2021/01/P/300321: Directeur de la Sécurité, de la Sûreté et des Infrastructures Aéronautiques**

La Commission encourage toutes les personnes intéressées ressortissantes de ses États membres à transmettre leur candidature directement à la CAFAC en utilisant l'une des méthodes suivantes :

Courriel: secretariat@afcac.org

Numéro de fax: + 221 33820 70 18

Adresse : Route de l'Aéroport Léopold Sédar Senghor, BP 8898 Dakar, Sénégal

Le formulaire à remplir est disponible sur le site Web de la CAFAC: www.afcac.org

Les candidats doivent également joindre à leur demande de candidature :

1. Un curriculum Vitae (CV) mis à jour ;
2. Copies numérisées des diplômes certifiés pertinents ;
3. Tout document supplémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire.

Veillez noter que tout candidat dont l'État de nationalité n'a pas rempli ses obligations financières envers la CAFAC pendant une période de deux (2) ans ou plus ne sera pas prise en considération conformément à l'article 18 de la Constitution de la CAFAC.

La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée au 31 mai 2021.

Veillez noter que

1. La CAFAC se réserve le droit à tout moment de suspendre le processus de recrutement concernant le poste en tenant compte des circonstances du moment ;
2. Les candidatures soumises après la date indiquée plus haut ne seront pas prises en considération ;
3. Les candidatures non soumises conformément au format de candidature de la CAFAC seront également rejetées ;
4. Les demandes soumises par voie électronique doivent être à la fois aux formats Word et PDF ;
5. Les candidatures féminines dûment qualifiées sont vivement encouragées ;
6. Seuls les candidats retenus seront contactés pour les entretiens ;
7. La CAFAC ne répondra pas aux demandes d'informations sur les dossiers de candidature soumis ;
8. Le recrutement se fait au niveau du continent africain.

Durée du mandat

Ce Contrat est à durée déterminée de trois ans et renouvelable une seule fois de commun accord, sous réserve d'une période probatoire d'un (1) an suivant laquelle la performance est jugée satisfaisante.

OBLIGATIONS ET PRIVILÈGES

Les membres du personnel de la CAFAC sont des fonctionnaires internationaux soumis à l'autorité du Secrétaire général et leurs conditions de service sont régies par le Code du personnel et les manuels de la CAFAC.

Les membres du personnel de la CAFAC sont tenus de se comporter d'une manière digne de leur statut de fonctionnaire international.

CLASSEMENT DES POSTES ET DU PERSONNEL

La classification des postes et du personnel sera conforme au code du personnel de la CAFAC.

TRAITEMENT ET INDEMNITÉS

Les salaires et les indemnités sont conformes au Code du personnel de la CAFAC correspondant au poste.



COMMISSION AFRICAINE DE L'AVIATION CIVILE (CAFAC) Avis de Vacance de Poste

DESCRIPTIONS DE POSTE POUR LE RECRUTEMENT DIRECTEUR DE LA SECURITE AERIENNE, DE LA SURETE ET DES INFRASTRUCTURES

INFORMATIONS SUR LE POSTE

Titre / poste actuel:	Directeur de la Sécurité et des Services Techniques	Titre approuvé	Directeur de la Sécurité Aérienne, de la Sûreté et des Infrastructures
Niveau de classification actuel	P5 - I	Classification approuvée Echelon	
Numéro du poste	2021/01/P/300321	Poste classé par	
Centre de Coût	Budget de la CAFAC	Période de publication:	Du 30 mars au 31 mai 2021
Contrat à durée déterminée	Trois ans	Paquet de rémunération (annuel)	Salaires annuels nets totaux : 86 904 USD + tous les droits applicables.
Supérieur hiérarchique du poste	Secrétaire Général	Lieu d'affectation	Siège de la CAFAC Dakar (Sénégal)
Type de poste	Prévu au budget		
Remarques spéciales :	Contrat à durée déterminée de trois ans et renouvelable une seule fois de commun accord sous réserve d'une période d'essai d'un (1) an de performance jugée satisfaisante.		

CADRE ORGANISATIONNEL

La Commission Africaine de l'Aviation Civile (CAFAC) est une Agence Spécialisée de l'Union Africaine chargée des questions relatives à l'aviation civile en Afrique. Ses objectifs sont de coordonner les questions relatives à l'aviation civile en Afrique et de coopérer avec l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) et d'autres organismes impliqués dans la promotion et le développement de l'aviation civile ; et, en tant qu'agence d'exécution de la Décision de Yamoussoukro (DY), la CAFAC facilite, coordonne et assure la mise en œuvre réussie du Marché unique du transport aérien africain (MUTAA).

La mission de la CAFAC est de faciliter la coopération et la coordination entre les États africains en vue du développement d'un système de transport aérien intégré et durable et de favoriser la mise en œuvre des Normes et Pratiques Recommandées de l'OACI (SARPP) ; et la vision de la Commission est de bâtir une industrie du transport aérien libéralisée, sûre, sécurisée, respectueuse de l'environnement, fiable, durable et moderne en Afrique.

La principale responsabilité de la CAFAC en tant qu'Agence d'Exécution (AE) est d'assurer la mise en œuvre cohérente et complète de la Décision de Yamoussoukro (DY) et la réalisation du Marché unique du transport aérien africain (MUTAA) en vue de contribuer à l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. L'objectif est, entre autres, de faciliter l'opérationnalisation transparente et harmonieuse du SAATM pour assurer le développement durable du transport aérien et que ces activités de l'Agence d'Exécution (AE) facilitent la croissance du Marché du transport aérien intra-africain.

Le rôle de l'AE garantit donc l'application impartiale de la DY et des responsabilités de surveillance réglementaire de l'AE dans tous les États membres de l'UA, ainsi que leur application cohérente et le respect des instruments juridiques réglementaires et institutionnels de la DY, ses règles et procédures opérationnelles. Il garantit également que l'opérationnalisation du SAATM crée un environnement propice au développement durable du transport aérien en Afrique.

Le Directeur de la Sécurité Aérienne et des Infrastructures relève du Secrétaire général.

FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS - IMPACT ACTIVITES DU POSTE

Le Directeur de la Sécurité Aérienne, de la Sûreté et des Infrastructures assume les responsabilités de gestion générales de la Direction de la Sécurité Aérienne et des infrastructures en supervisant et en coordonnant le travail des membres du personnel de la direction. Il/elle promeut la mise en œuvre des politiques de la CAFAC en matière de sécurité aérienne, d'aérodromes et de services de navigation aérienne. Il/elle dirige l'exécution des programmes de sécurité aérienne et de développement des infrastructures de la CAFAC au profit des États membres. Il/elle assure également le développement des mécanismes de régulation dans le domaine de la sécurité aérienne, de la sûreté et des infrastructures.

PRINCIPALES TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

- Responsable de la direction et de la coordination de la direction de la sécurité aérienne, de la sûreté et des infrastructures et charger de surveiller/suivre les politiques, rapports et documents pertinents dans ces domaines ;
- Participer et contribuer au développement d'un mécanisme de réglementation dans le domaine de la sécurité aérienne, de la sûreté et des infrastructures ;
- Promouvoir et encourager le développement d'une politique commune de la sécurité aérienne, de la sûreté et des infrastructures en Afrique ;
- Favoriser et encourager l'harmonisation des règles et réglementations dans le domaine de la sécurité aérienne, de la sûreté et des infrastructures ;
- Promouvoir à la fois l'efficacité et l'efficacités de l'industrie de l'aviation civile africaine ;
- Favoriser l'échange d'informations relatives à la sécurité et aux infrastructures de l'aviation civile entre les États africains ;
- Contribuer au renforcement d'une culture forte parmi tous les États membres dans le domaine de l'aviation civile pour la sécurité aérienne, de la sûreté et des infrastructures ;
- Contribuer à la mise en place de mesures concernant les opérations et programmes de sécurité aérienne liés aux infrastructures et travaille en étroite collaboration avec les prestataires de services de navigation aérienne et les autorités aéroportuaires ;
- Participer à la mise en place et au développement d'un programme de formation dans le domaine de la sécurité aérienne, de la sûreté et des infrastructures pour les acteurs du secteur de l'aviation civile en Afrique ;
- Favoriser la mise en œuvre des normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI pour la sûreté, la sécurité et la régularité du secteur de l'aviation civile ;
- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures visant la protection de l'environnement ;
- Fournir le soutien nécessaire au Secrétaire général et apporte des solutions aux problèmes auxquels est confrontée l'aviation civile africaine dans le domaine de la sûreté et de la sécurité ;
- Représenter la CAFAC aux réunions internationales sur la sécurité aérienne, de la sûreté et des infrastructures ;
- Participer et / ou superviser, au besoin, les groupes de travail, comités et sous-comités relatifs à la sécurité, à la sûreté et à l'infrastructure de l'aviation ;
- Rédiger des documents de travail pour la session plénière, le Bureau et pour toute autre réunion à laquelle la CAFAC participe selon les besoins ;
- Aider les États membres à se préparer aux audits de l'OACI et à remédier à leurs lacunes en matière de sûreté et de sécurité ;
- Aider à l'élaboration et à la mise en œuvre des objectifs de sécurité et de sûreté de l'aviation et faciliter la mise à jour des données sur l'état d'avancement des réalisations par les États membres ;
- Coordonner les programmes de coopération technique et d'assistance pour atteindre un niveau accru de sûreté et de sécurité de l'aviation grâce à la collaboration avec toutes les parties prenantes clés, notamment l'AFI-CIS, l'AFI-CES, les aéroports et les fournisseurs de services de navigation aérienne ;

- Encourager les initiatives visant à renforcer les RSOOs et le renforcement des capacités grâce au partage d'informations et des meilleures pratiques ;
- Aider à l'établissement d'une plate-forme commune entre les RSOOs, les AACs, les ANSP, les aéroports et les ATO pour partager les expériences et les meilleures pratiques afin d'améliorer l'efficacité ;
- Faciliter la mise en place de systèmes garantissant l'offre de services ATM sans discontinuité conformément aux objectifs de sécurité d'Abuja ;
- Gérer et coordonner les travaux du programme de sûreté de la CAFAC et faciliter le transfert des connaissances et des meilleures pratiques, y compris les SARP, aux États membres.
- Organiser des réunions et initier des études en cas de nécessité et conserver les registres y afférents;

RELATIONS DE TRAVAIL ET CONTACTS

Au sein de l'organisation

- Secrétaire Général
- Directeur du transport aérien
- Autre personnel technique de la CAFAC
- Secrétariat de la CAFAC
- Membres de groupes de travail, de groupes d'experts, de comités et de sous-groupes

En dehors de l'organisation

- OACI et autres organisations internationales
- Autres partenaires
- Organisations et autres organismes de l'aviation civile
- Organisations sœurs et autres parties prenantes

QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCE

Formation académique :

- Un diplôme universitaire de niveau avancé (Master ou équivalent) dans un domaine lié à l'aviation, ou dans une autre discipline scientifique ou technique de l'aviation civile, de la gestion, de l'administration, de l'économie, du droit ou d'une discipline connexe.

Expériences et connaissances professionnelles:

- Excellente connaissance du secteur de l'aviation civile en Afrique et ayant travaillé pendant au moins 12 ans au sein du secteur ;
- Connaissance des activités de l'aviation civile dans la région et des travaux d'autres organisations internationales, organismes régionaux et sous-régionaux et groupements d'États concernés ;
- Expérience dans un environnement international
- Communication
- Expérience pratique substantielle de la planification et de l'administration de programmes d'aviation civile, en particulier dans les domaines de la sécurité, de la sûreté et des infrastructures de l'aviation et à un niveau de responsabilité de direction
- Aptitudes et compétences avérées en gestion;
- Démonstration d'engagement et de capacité d'adaptation ;
- Capacité à travailler dans un environnement multiculturel et multilingue;
- Connaissance de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et de stratégies dans l'aviation civile ;
- Expérience dans l'organisation et le pilotage de projets et d'études à dimension nationale et internationale.

Compétences linguistiques:

- Excellentes capacités de communications écrites et orales en anglais et en français Connaissance pratique d'une deuxième langue de l'Organisation (arabe, anglais, français, portugais ou espagnol serait un atout).

Compétences

- Excellentes compétences en communication verbale et écrite
- Compétences avérées en relations interpersonnelles et en dynamique de groupe
- Capacités en négociation
- Capacité à rechercher, analyser et interpréter des rapports techniques
- Compétences en matière de présentation orale
- Compétences analytiques
- Axé sur les résultats
- Esprit critique
- Jugement et prise de décision
- Sens de l'initiatives

INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Qualité des négociations menées
- Nombre et qualité des rapports produits
- Qualité de la représentation de la CAFAC dans les réunions internationales
- Nombre d'États africains qui ont résolu des déficiences en matière de sécurité
- Niveau de participation des États africains aux projets / programmes de la CAFAC

-----*Fin*-----